



## COMMUNIQUÉ

---

Le Service de la sécurité publique est présent aux heures d'entrée et de sortie des classes aux alentours de l'ensemble des écoles primaires de la ville. Malgré nos efforts constants à sensibiliser les parents et les autres usagers de la voie publique dans ces zones, nous constatons malheureusement encore trop de comportements dangereux, qui mettent en péril la sécurité de tous, en particulier des enfants qui se rendent à l'école.

Nous tenons donc à vous aviser que nos agents seront dorénavant plus assidus dans l'application des règles de stationnement aux abords des écoles. Nous avons toujours pour mandat de sensibiliser les citoyens à l'adoption de bons comportements sur la voie publique, mais nous devons maintenant resserrer l'application des règles avec le recours plus fréquent aux amendes applicables.

Voici les principales infractions que nous constatons et qui augmentent le risque d'incident autour des écoles :

- **Stationnement ou arrêt dans les zones où l'arrêt d'un véhicule est interdit;**
- **Stationnement ou arrêt sur ou trop près d'un passage pour piétons;**
- **Stationnement dans les zones réservées aux autobus scolaires;**
- **Débarquement des enfants alors que le véhicule est arrêté sur une voie de circulation;**
- **Stationnement ou arrêt dans une intersection.**

Outre ces règles qui sont sous notre juridiction, d'autres manœuvres interdites par le Code de la sécurité routière sont constatées et sont à proscrire. En voici quelques exemples :

- **Excès des limites de vitesse;**
- **Manœuvres dangereuses;**
- **Non-respect des arrêts obligatoires;**
- **Virages dans les entrées privées;**
- **Virages en U;**
- **Non-respect des arrêts déployés d'autobus scolaires;**
- **Manœuvres interdites par la signalisation.**

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) sera appelé à verbaliser les conducteurs fautifs.

Le recours aux pénalités prévues aux règlements et aux lois est nécessaire afin d'assurer la sécurité de nos enfants et de nos aînés, mais aussi de l'ensemble de la communauté de la Ville de Mont-Royal. Nous comptons sur votre collaboration, civisme et respect pour nous aider à assurer un environnement sécuritaire autour des écoles.

**Informations : Officier aux relations communautaires Daniel Lepore : 514-734-4224**